

780

	RAPPORT D'ANALYSE INITIALE D'ACCIDENT INDUSTRIEL	NIVEAU D'APPLICATION : Obligatoire / Recommandé / Informatif	
	METIER BL ENTREPRISE	NIVEAU DE DIFFUSION : Confidentiel / Restreint / Interne / Publie	
	Synthèse des faits, facteurs et analyses connus suite à l'incendie SITE DE PLAISANCE DU TOUCH (31) le 13/07/2020	DATE : 31/07/2019	VERSION : V1

Centre de tri/transfert de Plaisance du Touch

**9/11 rue François Arago 31830
Plaisance du Touch**

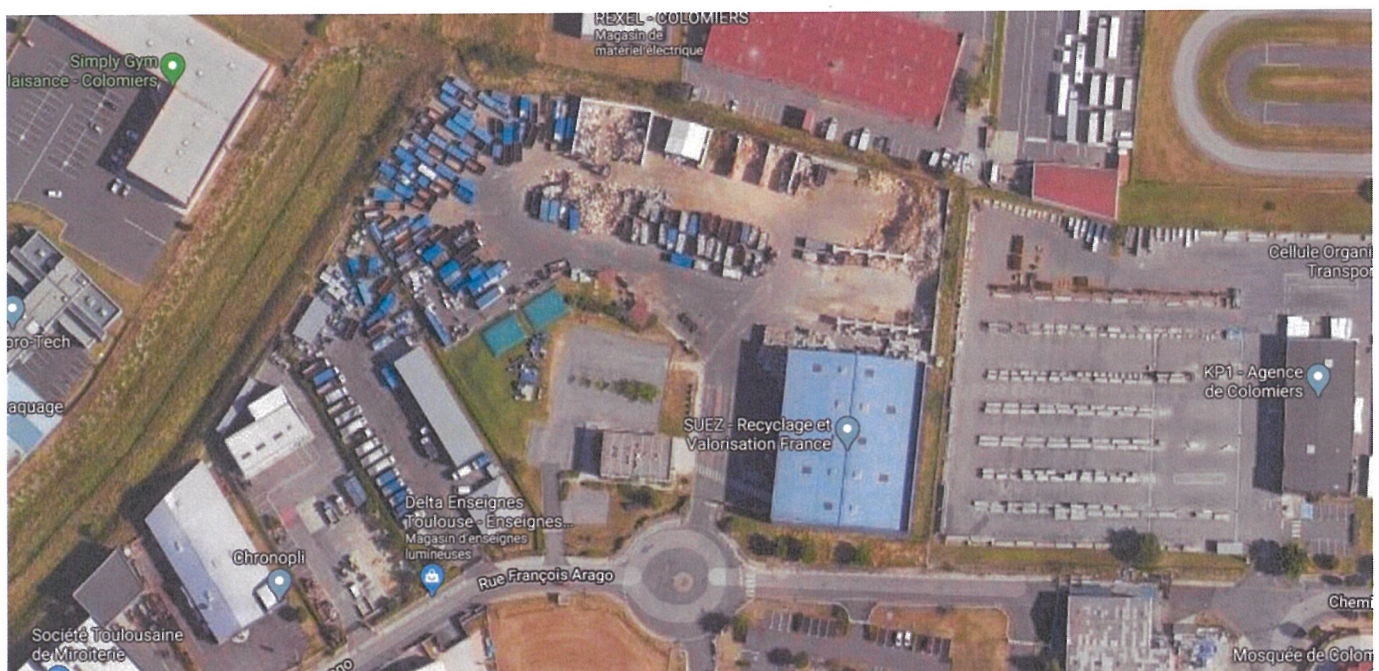
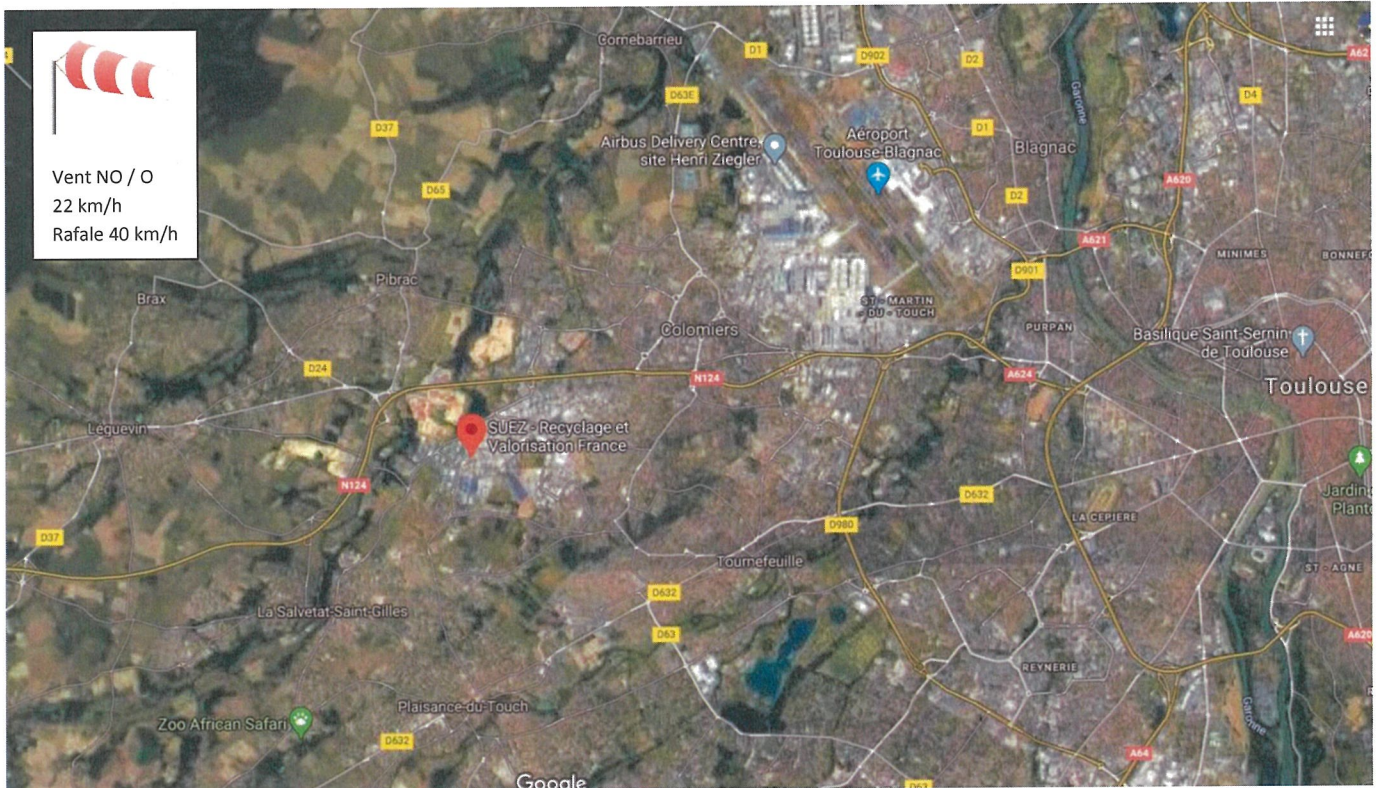
**AP n°003 du 16/01/2006
APC n°013 du 22/01/2015**

1 /// Description des faits

Événement du 13/07/2020 :

Le 13/07/2020 un incendie s'est déclaré à 21h54 dans l'alvéole DIB, entraînant une perte du bâtiment de tri, des dégâts au niveau des alvéoles DIB, bois et une perte de matières valorisables.

1.1 // Localisation de l'incident



1.2 // Parcours du feu



21h47 : Présence de légère fumée grise



21h54 : Présence des premières flammes vue alvéole DIB



22h13 : Le feu saute le mur droit de l'alvéole côté bâtiment.

1.3 // Installation caméras thermiques et moyens de défense incendie

1.3.1 / Plan des alvéoles :

Observation 8 :

La hauteur des cloisons mobiles type megablocs est de 4,20 m, soit une hauteur supérieure aux 3,5 m imposés par notre arrêté préfectoral.

Le positionnement et la hauteur des parois béton délimitant les alvéoles est disponible en Annexe n°1.

1.3.2 / Moyens de défense incendie :

Observation 3 :

Les plans des équipements de défense incendie du centre de tri présents le 13/07/2020 sont disponibles en Annexe n°2.

Le rapide développement de l'incendie n'a pas permis de mettre en œuvre l'utilisation de ces équipements.

1.3.3 / Installation caméras thermiques :

Observation 12 :

La caméra thermique rotative assure la protection des alvéoles extérieures du site.

Le seuil de détection jour est fixé à 310°C et le seuil de détection nuit à 210°C.

Les retours d'expérience du groupe ont permis d'affiner ces valeurs au plus bas tout en évitant les déclenchements intempestifs dus aux pots d'échappement des engins et véhicules.

Le 13/07/2020 l'alerte a été efficace avec un dépassement de seuil détecté en moins de 10 secondes. Cela a permis de vérifier la pertinence de ces seuils et de les conserver à l'identique.

1.4 // Faits

Le 13/07/2020 à 21h54 le feu s'est déclaré dans l'alvéole DIB. Le feu est parti au niveau des matelas à l'entrée de cette dernière. Une ronde incendie avait été effectuée à 20h mais n'avait rien décelé d'anormal. La détection incendie via le centre de télésurveillance a donné l'alerte. Cependant l'arrivée tardive des pompiers sur site n'a pas permis de contenir le feu. Les alvéoles de bois A, B, DIB ainsi que le bâtiment centre de tri ont été consumés.

1.4.1 / Conditions météorologiques :

Données collectées sur www.infoclimat.fr

Température : 27,1°C

Vent : Nord-Ouest à Ouest 22 km/h, rafale à 40 km/h

Pluviométrie : 0 mm

Heure locale	Température	Temps	Pluie	Vent	Humidité	Bio-météo	Pt. de rosée	Pression	Visibilité
01h	21.4 °C 21.4 – 22.4		0 mm/1h	25 km/h raf. 40.3	49%	22.7	10.2 °C	1020.4hPa ↕	60 km
00h	22.4 °C 22.4 – 23.8		0 mm/1h	25 km/h raf. 41.4	48%	24	10.8 °C	1020.2hPa ↕	60 km
23h	23.7 °C 23.6 – 24.8		0 mm/1h ↕	22 km/h raf. 39.2	46%	25.6	11.4 °C	1019.9hPa ↕	55 km
22h	24.4 °C 24 – 27.1		0 mm/1h	14 km/h raf. 27.4	36%	25 ☀️ 6	8.4 °C	1019.6hPa ↕	60 km
21h	27.1 °C 27.1 – 28.5		0 mm/1h	22 km/h raf. 38.2	29%	27.3 ☀️ 117	7.5 °C	1019.0hPa =	30 km
20h	28.5 °C 28.5 – 29.2		0 mm/1h ↕	29 km/h raf. 42.5	27%	28.8 ☀️ 292	7.7 °C	1018.9hPa ↕	16 km
19h	29.4 °C 29.1 – 30		0 mm/1h	29 km/h raf. 45.7	25%	29.5 ☀️ 481	7.3 °C	1018.7hPa ↕	13 km
18h	29.9 °C 29.3 – 30.4		0 mm/1h	32 km/h raf. 46.8	23%	29.9 ☀️ 650	6.5 °C	1018.9hPa ↕	10 km

1.4.2 / Chronologie :

19h10 : Départ du dernier pelliste, arrêt activité tri

20h00 : Contrôle caméra thermique portable alvéole DIB (température 36,2°C) par un encadrant SUEZ

20h42 : Départ du dernier salarié (encadrant)

21h52 : Arrivée de l'agent de surveillance SECURITAS pour la première ronde de surveillance du site (2 rondes par nuits)

21h54 : Départ de feu

21h56 : Alarme détection incendie par caméra thermique, vers télésurveillance

21h58 : Salarié SUEZ (encadrant) à proximité voit de la fumée de la route

22h01 : Arrivé sur site du salarié SUEZ flammes 3 mètres de haut non maîtrisables sur alvéoles DIB. Il appelle les pompiers et l'encadrement du site

22h08 : La télésurveillance appelle les pompiers

22h15 : Arrivée des conducteurs d'engin, appelés par l'encadrement. Mise en sécurité des engins et fermeture de la vanne de rétention par la responsable plateforme

22h19 : Arrivée de la gendarmerie sur site

22h40 : Arrivée des pompiers

22h50 : Coupure du TGBT

22h55 : Déclenchement cellule de crise SUEZ

23h10 : Les pompiers attaquent le feu

04h30 : Feu maîtrisé

Départ SDIS le jeudi 16/07/2020 à 14h.

Observation 1 et 2 :

La société SECURITAS assure la surveillance du site avec deux rondes par nuit à horaires aléatoires.
Le 13/07/2020 l'agent de surveillance est arrivé pour la première ronde à 21h52. Le bon d'intervention SECURITAS correspondant est disponible en Annexe n°3.
Le rapport du télésurveilleur détaillé est disponible en Annexe n°4.

Observation 4 :

Le TGBT du site a été coupé par nos équipes à 22h50.
Vers 00h00 ENEDIS est intervenu pour la première fois, puis une seconde fois le 15/07/2020 pour couper l'alimentation.
Le rapport d'intervention de ENEDIS est disponible en Annexe n°5.

Observation 11 :

La prestation avec la société SECURITAS est actualisée en fonction des évolutions et des besoins.
SECURITAS certifie que leurs agents ont tous suivis une formation initiale pour obtenir leurs diplômes CQP APS qui comprend un ITEM Incendie et qu'ils possèdent avec eux l'ensemble des consignes de prestations qui ont été vérifiées et signées avec leurs clients.
Les consignes de prestations fournies à SECURITAS sont disponibles en Annexe n°6.

1.4.3 / Apports de DIB le 13/07/2020 :

Observation 5 :

L'origine des apports de l'alvéole DIB de la journée du 13/07/2020 est disponible en Annexe n°7.

1.4.4 / Etat des stocks le 13/07/2020 :

Observation 7 :

L'état des stocks du site le 13/07/2020 ainsi que le relevé des stocks lors du tour terrain par caméra thermique portative et le plan général des stockages est disponible en Annexe n°8.

1.4.5 / Réception des déchets :

La réception des déchets DIB se fait par une saisie dans le logiciel de pesée CLEAR au pont bascule qui indique le producteur, l'heure, l'immatriculation du véhicule, le poids, etc. Le chargement est contrôlé visuellement par l'opérateur qui contrôle la conformité du déchet annoncé au pont bascule. En cas de non-conformité, l'opérateur informe l'opératrice du pont bascule par talkie-walkie qui procède au déclassement.

1.4.6 / Contrôle interne par caméra thermique portative :

En fin de journée, les stocks de déchets sont contrôlés lors d'une ronde avec une caméra thermique portative.

Le 13/07 à 20h, le contrôle des stocks par caméra thermique a été réalisé par un encadrant SUEZ (T°=36,2°C).

Observation 13 :

La prise de température de l'alvéole DIB a été faite au niveau du tas de déchets à trier. Les matelas, à l'écart n'ont pas fait l'objet d'une mesure spécifique. Cf. photo Ronde caméra thermique portative, partie 1.5.

La procédure de surveillance des stocks par caméra thermique portative est pertinente, une nouvelle sensibilisation sur l'importance de mesurer toutes les surfaces sera réalisée.

La procédure SUEZ de surveillance des stocks par caméras thermique portative ainsi que la ronde de surveillance réalisée le 13/07/2020 à 20h sont disponibles en Annexe n°9.

1.4.7 / Gestion des eaux d'extinction :

L'astreinte SUEZ RV OSIS a été mobilisée pour assurer le pompage des eaux d'extinction durant la nuit et les jours suivants.

Un stockage provisoire a été réalisé dans les bâches incendie (2*120 m³) qui ont été utilisées par le SDIS.

Les eaux pompées ont été traitées par la société ASTEO (quantité estimée 490 m³).

Nous sommes en attente du retour des BSD complétés.

Observation 6 :

Les BSD des évacuations sont disponibles en Annexe n°10.

Observation 9 :

Le plan des réseaux est disponible en Annexe n°11.

Nous avons pris contact avec le géomètre pour compléter le plan datant de 2018, présenté lors de l'inspection.

Non-conformité 1 :

Des eaux d'extinctions ont été envoyées sur la voirie.

Les eaux pluviales de la zone industrielle se déversent dans le bassin d'orage situé Boulevard Pierre et Marie Curie à Plaisance du Touch (coordonnées GPS 43°35'45.1"N 1°17'35.3"E).

Le prélèvement a été effectué dans ce bassin en vue d'analyser les paramètres définis dans l'arrêté préfectoral post-accidentel par le laboratoire CARSO.

Nous vous transmettrons les résultats de cette analyse.

Les pompiers n'étant pas en capacité de nous donner une estimation du volume d'eau total utilisé pour l'extinction de l'incendie, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer la quantité d'eau rejetée dans le réseau pluvial.

1.5 // Photo de l'événement

Photos prises le 13/07/2020 à partir de la vidéo surveillance :



Dernière évacuation,
19h06



Ronde caméra
thermique portable
20h

Observation 10 :

L'analyse de la vidéosurveillance montre l'absence d'engin à proximité de l'alvéole (fin de l'activité du site et départ du dernier pelleteuse à 19h10).

La vidéo du départ de feu vous est transmise par voie électronique.

Photos prises le 16/07/2020 :



1.6 // Conséquences

1.6.1 / Conséquences humaines :

Pas de victimes.

1.6.2 / Conséquences sur l'emploi :

Chômage : 5 salariés au chômage

1.6.3 / Conséquences matérielles / financières :

- Conséquences internes SUEZ

Destruction bâtiment de tri et du matériel à l'intérieur (2000 m²)

Alvéoles béton impactées le feu (bois B, DIB)

Surface impactée environ 4500 m²

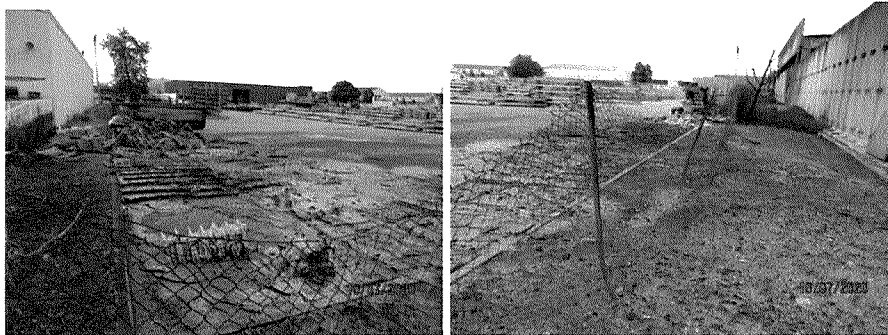
La perte d'exploitation journalière est estimée à 9000 €.

- Conséquences sur les sites voisins

- Société KP1 :

- Impact sur le stockage béton et polystyrène

- Destruction partielle de clôture



1.6.4 / Conséquences environnementales :

Des prélèvements d'air ont été réalisés par le SDIS pendant l'incendie.

Les recherches se sont accés sur le benzène et l'acide chlorhydrique sur des rayons de 100 et 200 mètres à partir du bâtiment en feu.

Elles se sont révélées négatives.

Un autre réseau de mesures concernant la taille des particules a été réalisé sans résultat significatif.

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral de mesures d'urgence, nous avons missionné l'APAVE, membre du réseau d'intervenant en situation post accidentelle (RIPA), afin d'étudier l'impact sur l'environnement.

Nous sommes en attente des résultats des ces analyses.

1.7 // Analyse des causes

Voir Annexe n°12

2 /// Mesures à mettre en œuvre pour une reprise d'activité

2.1 // Reprise d'une activité partielle sur les zones non touchées par l'incendie

N°	Actions	Échéance
1.	Mettre en place un management visuel fixant la hauteur des déchets au niveau du mur	24/08/2020
2.	Remettre en état la centrale d'alarme incendie/intrusion	05/08/2020
3.	Définir le stockage des matelas dans une benne à part	05/08/2020
4.	Renforcer les moyens d'extinction avec GRV d'eau et extincteurs supplémentaires	05/08/2020
5.	Etablir une notice de réexamen spécifique pour un redémarrage partiel sur la zone non touchée	24/08/2020
6.	Etablir les cartographies de flux thermiques sur la zone non touchée	24/08/2020
7.	Sensibilisation à la procédure de surveillance des stocks par caméra thermique portative et sur l'importance de mesurer toutes les surfaces	24/08/2020
8.	Se rapprocher des pompiers pour réaliser un exercice incendie	30/09/2020
9.	Remise en état des deux alvéoles touchées	30/09/2020

2.2 // Reprise de l'activité totale

N°	Actions	Échéance
1.	Les matières combustibles (balles) doivent être stockées à l'écart des bâtiments. L'emplacement des stocks doit être identifié	2021
2.	Reconstruction d'un bâtiment de tri	2021
3.	Etablir une notice de réexamen totale pour tout le site	2021
4.	Mettre à jour l'étude de flux thermique de l'ensemble du site	2021

